

**Séance publique du 27 mars 2001**

**Délibération n° 2001-6425**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition d'une parcelle située chemin de la Vie Guerse et appartenant aux époux Bouvier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -  
Service opérationnel - Subdivision sud

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 13 mars 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Il est soumis au Conseil le dossier concernant l'acquisition par la communauté urbaine de Lyon, en vue de l'élargissement du chemin de la Vie Guerse à Bron, d'une parcelle de terrain de 50 mètres carrés située en bordure de cette voie, à l'angle de la rue du Poilu, dépendant de la parcelle cadastrée sous le numéro 747 de la section B et appartenant aux époux Bouvier.

Aux termes du compromis qui est présenté, les intéressés céderaient le bien en cause au prix de 8 700 F, comprenant une indemnité de 1 200 F, pour perte de plantations, admis par les services fiscaux, étant entendu que la Communauté urbaine ferait exécuter, à ses frais, divers travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété notamment la reconstruction du mur de clôture au nouvel alignement et évalués à 80 000 F ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'avis des services fiscaux ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ledit compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant ainsi que les frais d'actes notariés évalués à 3000 F seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 499.

**4° - La dépense** résultant des travaux évalués à 80 000 F sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 231 510 - fonction 822 - opération 497.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,